

Paris le 12 novembre 2015

A Mesdames et Messieurs les Députés de la République Française.

Depuis plus de 5 années, l'immense majorité de toute une profession est vent debout contre la création de l'Ordre National Infirmier (ONI). Les infirmières, les infirmiers et leurs représentants vous ont affirmé et réaffirmé à de nombreuses reprises, que ce soit par des pétitions, des journées de mobilisation, ou des rencontres, leur refus d'adhérer à l'ONI, d'avoir à payer pour avoir le droit de travailler.

Nous tenons à rappeler que l'ordre, était qualifié, il y a encore quelques mois, de « moribond » par Madame Touraine, que le niveau d'adhésions (souvent forcées) est extrêmement bas, que l'élection de ses représentants repose sur moins de 13% des effectifs de la profession.

A quelques heures du vote de la Loi qui devait abroger l'ONI, nous souhaitons vous alerter sur les conséquences de son maintien. L'immense majorité des infirmières et infirmiers des hôpitaux, qui refusent de payer, risquent de se voir engager dans des procédures judiciaires. Seront-ils, par défaut d'adhésion, interdit d'exercice ?

Nous avons été auditionnés il y a quelques jours par les rapporteurs de la Loi Santé. Nous leur avons rappelé que nous étions en tout point en harmonie avec les propositions de la Députée Madame LEHOUEU. Le Haut Conseil des Professions Paramédicales ainsi que les ARS pourraient sans problème assurer les missions dévolues aujourd'hui à l'ONI. Son abrogation est donc possible mais ne dépend que d'une volonté politique.

Aujourd'hui, nous attendons que la représentation nationale mesure l'importance du rejet profond par les professionnels eux-mêmes de l'ONI et de la demande de l'immense majorité de la profession infirmière que l'ordre infirmier soit abrogé, comme l'avait demandé à l'Assemblée Nationale Mme Touraine avant d'être Ministre de la Santé.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Députés à l'expression de ma très haute considération.

[Redacted]

Didier BERNUS
Secrétaire Général

[Redacted]